



Église St-Nicolas

Le Lien

Dimanche 7 février 2021
7^{ème} dimanche du temps ordinaire



Église St-François-de-Sales

LA CROIX DU CHRIST !

Nous allons bientôt recevoir du Seigneur Jésus-Christ la grâce de vivre **le temps liturgique du Carême**. Cette grâce nous permet de renouveler les liens de l'Alliance entre Dieu et son Église, entre Dieu et chacun des membres de son peuple saint. Comme dans toute relation humaine, aussi forte et belle soit-elle, il est des moments où il est bon de revenir à la source, aux premiers élan...

Déjà, à travers la bouche du prophète Osée le Seigneur prend l'initiative et dit : « **Mon peuple infidèle, je vais le séduire, je vais l'entraîner au désert (pour le sevrer de ses péchés), et je lui parlerai cœur à cœur** » (Os 2, 16).

C'est au désert que l'Alliance entre Dieu et son peuple a été scellée au Sinaï par l'intermédiaire de Moïse... C'est au désert de la tentation que par trois fois le Christ Jésus a repoussé Satan en redisant sa confiance en Dieu « **et des anges s'approchèrent de lui et le servaient** » (Matthieu 4, 11).



La vie des saints et des saintes, la prédication de l'Église nous invitent à porter fréquemment notre regard sur le Christ en croix. C'est le moyen le plus simple pour que notre cœur, notre psychisme et même notre corps perçoivent et ressentent « **ce trop grand amour dont Dieu nous aime** » ! Comment rester insensible ! Comment ne pas désirer se faire proche ! « **Le Christ nous a aimés jusqu'au bout** »... Nous sommes invité à cette contemplation par les paroles du prophète Zacharie (12, 10 et 13, 1) : « **Je répandrai, sur la maison de David et sur les habitants de Jérusalem, un esprit de grâce et de supplication. Ils regarderont vers moi. Celui qu'ils ont transpercé, ils feront une lamentation sur lui, comme on se lamente sur un fils unique ; ils pleureront sur lui amèrement, comme on pleure sur un premier-né... Ce jour-là, il y aura une source qui jaillira pour la maison de David et pour les habitants de Jérusalem : elle les lavera de leur péché et de leur souillure** ». Quelle belle efficacité promise à travers cette contemplation du Christ en croix.

Du côté transpercé du Christ « **a coulé du sang et de l'eau** » (Jean 19, 34). À travers ce sang et cette eau ce sont tous les trésors du divin cœur de Jésus qui viennent se déverser sur nous. Oui, venons au pied de la croix en pensée et avec affection et faisons l'expérience d'être aimés au point d'être revêtus d'une force, d'une vie renouvelée, d'être libérés... Jésus disait dans le temple : « **Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive, celui qui croit en moi ! Comme dit l'Écriture : De son cœur couleront des fleuves d'eau vive** ». **En disant cela, il parlait de l'Esprit Saint qu'allaient recevoir ceux qui croiraient en lui** » (Jean 7, 37-39).

Guillaume Villatte, ✠ prêtre
Curé de la paroisse du Plessis-Bouchard et de Franconville gare

Sommaire

page 2

- Loi sur le séparatisme : des inquiétudes

- « Tout est lié » n°5

page 3

- Une infirmière témoigne

- Intention papale

page 4

- Agenda - annonces

Les textes de ce dimanche

Livre de Job (7, 1-4. 6-7)

St Paul aux Corinthiens (9, 16-19. 22-23)

St Marc (1, 29-39)

Psaume 146 (147A) « Bénissons le Seigneur qui guérit nos blessures ! »

PAROISSE CATHOLIQUE DU PLESSIS-BOUCHARD

(Commune du Plessis-Bouchard et quartiers de Franconville entre chaussée Jules César et voie de chemin de fer)
4-8 rue René Hantelle 95130 Le Plessis-Bouchard - Tél 01 34 15 36 81 - secretariat@pauijourdhuiroisse-plessis-bouchard.fr

<http://paroisse-plessis-bouchard.fr> - [Paroisse catholique du Plessis-Bouchard](mailto:Paroisse.catholique.du.Plessis-Bouchard)
Père Guillaume VILLATTE - Même adresse postale - Tél. 06 79 89 57 94 - pvillatte@free.fr

Loi sur le séparatisme : les sujets d'inquiétude

Depuis le 1^{er} février, l'assemblée nationale s'est saisie du projet de loi confortant le respect des principes de la République plus connue comme loi sur le séparatisme. Sont abordés les sujets suivants : neutralité du service public, lutte contre la haine en ligne, instruction en famille, contrôle renforcé des associations, transparence des cultes et de leur financement. Des sujets semblent particulièrement inquiétants pour l'Église catholique notamment.

Un contrat d'engagement républicain pour les associations subventionnées

L'article 6 du texte vise à lier les associations qui sollicitent des subventions au respect d'un « contrat d'engagement républicain ». Cette mesure concernera toutes les associations loi 1901 mais aussi, selon un amendement adopté en commission, les fondations. Mais que signifie « engagement républicain » ? Le projet de loi mentionnait initialement les principes « de liberté, d'égalité, notamment entre les femmes et les hommes, de respect de la dignité de la personne humaine et de sauvegarde de l'ordre public ». En commission, les représentants du gouvernement ont refusé d'ajouter à cette liste le principe de laïcité, objectant que ce principe interdirait de facto de subventionner des associations dont l'identité religieuse est inscrite dans les statuts, ce qui est le cas, par exemple, des Scouts et du Secours catholique. Par contre, un amendement visant à supprimer la référence à l'égalité « entre les femmes et les hommes » a été adopté.

Instruction à domicile

Avant même le passage du projet de loi en commission, le gouvernement n'a cessé de rétro-pédaler sur cette mesure (l'article 21). Initialement il prévoyait, sauf cas bien particuliers, d'une obligation d'instruction – qui jusqu'ici pouvait donc se pratiquer à domicile – vers une obligation de scolarisation, de 3 à 16 ans, dans un établissement scolaire, public ou privé. Une mesure visant à éviter les dérives observées dans certaines communautés islamistes extrémistes, qui tendent à déscolariser les enfants au profit de structures « nullement déclarées », dans lesquelles l'enseignement se réduit à quelques cours et des prières. Après un premier recul acté après un avis du conseil d'état début décembre estimant que la suppression de l'école à la maison serait « inconstitutionnelle », le gouvernement a modifié l'article en question en évoquant « une situation particulière propre à l'enfant ». En commission, il a été acté que l'autorisation de l'instruction en famille ne pourra finalement reposer sur d'autres raisons que « l'intérêt supérieur de l'enfant ». Il n'est plus fait mention des convictions politiques, philosophiques ou religieuses des familles.

Les associations culturelles

Afin de lutter contre le séparatisme islamiste, le gouvernement, à travers ce texte, souhaite encourager les associations culturelles musulmanes et évangélistes, très majoritairement sous statut de la loi 1901, à choisir le régime juridique de la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'état... Y sont associés une série d'avantages notamment fiscaux et de nouveaux outils de financement comme la possibilité d'exploiter des immeubles de rapport. En contrepartie de ces « avantages », les associations culturelles régies par la loi 1905 devront désormais avoir recours à un expert-comptable, déclarer des financements étrangers...

« Le risque est de faire porter le poids de ces modifications à l'ensemble des cultes en France avec le risque de donner l'impression au bout du compte que les religions en général et les croyants en particulier sont, dans notre pays, des gêneurs ou des individus qu'il faudrait particulièrement surveiller », avait d'ores et déjà prévenu Mgr Eric de Moulins-Beaufort, président de la Conférence de France, lors de son audition à l'assemblée le 4 janvier. En voulant lutter contre le séparatisme islamiste, le texte renforce le contrôle de l'état sur les cultes et complexifie « des procédures déjà complexes ».

Les débats se poursuivent à l'Assemblée et les amendements déposés conforteront ou pas le projet de loi. À suivre.

Source : d'après Aleteia (25/01 - Agnès Pinard Legris)

« Tout est lié » : l'écologie intégrale à la une

Découvrez le cinquième numéro de « Tout est lié », le webzine de la Conférence des Évêques de France consacré à l'écologie intégrale et la vie religieuse.

À l'occasion de la Journée Mondiale de la Vie Consacrée célébrée le 2 février, le magazine sur internet consacre son numéro à l'écologie intégrale dans les monastères. Les actions de progrès sont nombreuses et surprenantes.

<https://toutestlie.catholique.fr/>



VIVRE EN COMMUNAUTÉ

En ce jour du dimanche Santé : Catherine, infirmière, témoigne

Je suis infirmière depuis trente-six ans. J'ai travaillé dans de nombreux services avant de devenir infirmière libérale, depuis dix-neuf ans déjà. Rien, ni personne, ne nous avait préparés à cela !

En période de Covid

Depuis un an, nous vivons avec la Covid, et pour nous professionnels de santé, ça a été et c'est toujours très dur. Au début, pas de matériel pour nous protéger, et beaucoup d'entre nous en sont morts. C'était l'inconnu, la débrouille avec les moyens du bord. On ne se posait pas trop de questions. Il fallait y aller, protéger nos patients, continuer les soins et tout faire pour que personne ne l'attrape. Les retours à la maison étaient compliqués, avec la peur de ramener la Covid et de contaminer les siens, tout un protocole à respecter. C'est une grâce de Dieu d'avoir un mari et des enfants qui ont voulu que nous vivions cela ensemble.

Il y a eu tout d'abord de la sidération. Nos patients nous attendaient. Ils étaient à l'écoute de ce qu'on leur disait, ils avaient peur pour eux et pour nous. Ils nous encourageaient.

Il y avait ceux qui étaient contaminés et qui avaient peur de nous le dire, de peur qu'on refuse de les soigner, de peur de mourir abandonnés. Nous y allions, équipés, et quand ils voyaient comment on s'équipait, alors ils comprenaient...



L'éclairage de ma foi au Christ Sauveur

Depuis le mois d'octobre, les cas de Covid se sont multipliés ; on ne les compte plus. Il y a davantage de décès au Plessis-Bouchard, c'est dur. Certains sont des amis, des relations... Dans notre métier, on côtoie la vie, la maladie, la mort. **Heureusement que ma foi est là ! Croire que Dieu est un Père plein de bonté, m'aide, me guide tous les jours.** C'est ainsi que j'apprends à porter ces épreuves sans perdre courage et en restant efficace auprès des autres patients. La prière, c'est une évidence, dans la voiture le matin, pour puiser la force en Dieu, de vivre la journée de soins... Sans lui, je serais vide ! Le Christ est là, il me tient debout ! Dans cette prière je reçois la force de l'Esprit du Christ, je sais qu'il me protège et m'aidera à accompagner au mieux les patients et leurs proches.

On rentre dans l'intimité de la vie des patients et de leurs proches. Avec les patients croyants de toutes confessions confondues, et les non croyants, lors des décès, il y a un sentiment de « partage ». On a fait face ensemble, on était avec eux. **On a l'impression de faire un peu partie de la famille, des amis. Un peu à la façon du Christ « nous les avons aimés jusqu'au bout » !**

La lumière de la foi chrétienne me permet d'accueillir chaque personne et chaque famille comme un frère et une sœur. Nous sommes en quelque sorte de la même famille. Les convictions religieuses ou philosophiques ne font pas obstacles à cette certitude.

Avec les croyants, il y a « un plus ». Notre expérience de croyant nous rapproche et facilite des liens, des échanges. Cela adoucit l'âpreté de la souffrance et de la mort. Nous sommes portés par l'Espérance. Faire mon métier me donne de vivre au quotidien ce que le Seigneur nous a enseigné et que nous célébrons le dimanche au cours de la messe.

C'EST LA MESSE DANS LES ACTES DU QUOTIDIEN.

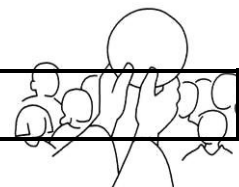
Catherine Lebreton

En février, le pape nous invite à prier

pour les femmes victimes de violence, afin qu'elles soient protégées par la société et que leurs souffrances soient prises en compte et écoutées.



MESSES, CÉLÉBRATIONS et PRIÈRES
Semaine du 7 au 14 février



Messes dominicales

Samedi 6	16h45	messe pour Nicole POULAIN et Jean-Claude LESCURE, inhumés cette semaine messe pour † Jacqueline GILQUIN † Jacques LEDRU
Dimanche 7	10h30	messe pour Nicole POULAIN et Jean-Claude LESCURE, inhumés cette semaine messe pour † Jean GUBERT † Marie-Eugénie MANETTE † Marguerite BRIGITTE
Mardi 9	9h00	PAS DE MESSE – Liturgie de la Parole et chapelet
Jeudi 11	7h30	PAS DE MESSE – Adoration et liturgie de la Parole
Vendredi 12	8h45 15h00	PAS DE MESSE – Liturgie de la Parole chapelet au Grand Clos
Samedi 13	8h45	messe pour les bienfaiteurs de la paroisse et la communauté chrétienne messe pour † Marie-Claude et Henri DARCEL, suivie de la prière du chapelet

POUR LE TEMPS LITURGIQUE DU CARÊME

Journal de prière et de jeûne avec le Christ portant les souffrances et les péchés du monde : **mercredi 17 février.**

Deux messes seront célébrées :

- 7h00 (avant d'aller au travail)
- et à 10h30.

Toutes les deux dans l'église St-François-de-Sales.

En signe de pénitence et de conversion les cendres seront imposées (en respectant les règles sanitaires).

MESSE DES VEILLEURS CHAQUE VENDREDI DE CARÊME

à 7 heures pour « faire mémoire » du Seigneur Jésus-Christ qui nous a aimés « jusqu'au bout ». Avec le Christ nous intercédons pour la conversion des pécheurs et pour nos frères et sœurs dont la souffrance abîme la vie.

DIFFÉRENTES PROPOSITIONS POUR CULTIVER LES LIENS DE FRATERNITÉ ENTRE NOUS :

- groupe WhatsApp, conférences téléphoniques, témoignages en vidéo (famille, parole de Dieu...).
- un feuillet hebdomadaire...

Rencontres

(en visioconférence)

Fraternité de coordination

lundi 8 février à 20h30

Catéchuménat

mercredi 10 février à 20h30

Préparation au sacrement de la confirmation des adultes

mercredi 10 février à 20h30

Equipe liturgique

vendredi 12 février à 20h30

Prochaine vente de gâteaux à l'issue des messes le samedi 13 et le dimanche 14 février au profit des enfants de chœur et des servantes d'assemblée devant se rendre au pèlerinage de Rome en août.

Quête

À la demande de l'évêché
2^{ème} quête à la sortie pour

l'hospitalité

samedi 6 et dimanche 7 février.

L'objectif de cette quête est d'aider financièrement les personnes malades ou handicapées à se rendre en pèlerinage à Lourdes.

« Remplissez vos cœurs de confiance et d'espérance parce que le salut est proche. »



Horaires

des messes dominicales à compter de ce week-end :

- samedi à 16h45
- dimanche à 10h30

à l'église Saint-François-de-Sales

PAROISSE CATHOLIQUE DU PLESSIS-BOUCHARD

(Commune du Plessis-Bouchard et quartiers de Franconville entre chaussée Jules César et voie de chemin de fer)

Accueil à l'église Saint-Nicolas, rue Pierre Brossolette, face à la mairie 95130 Le Plessis-Bouchard Tél : 01 34 15 36 81 :

Samedi de 10h00 à 12h00 (hors jours fériés) - ou sur rendez-vous au 01 34 15 36 81